

CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2017

Présidence : M. Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20h15 et remercie les conseillers communaux pour leur présence. Il souhaite la bienvenue au syndic, aux municipaux, à la secrétaire communale ainsi qu'à la boursière.

Le président souhaite savoir si des modifications de l'ordre du jour sont demandées. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est suivi tel que prévu :

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017
3. Communications de la Municipalité / du bureau
4. Budget 2018
5. Propositions individuelles
6. Divers

1. Appel

35 conseillers ont été convoqués. 31 sont présents, 3 sont excusés et 1 est absent.

Le quorum est atteint et le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017

Décision : Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017 est approuvé. 1 abstention.

3. Communications de la Municipalité / du bureau

M. Julien Burnens, municipal, informe qu'un groupe de travail composé de M. Steven Oulevay et lui-même a été constitué afin d'étudier la possibilité de mettre en place un P+R à la gare ainsi que de créer une zone artisanale et ceci dans le cadre de la révision du plan général d'affectation. Des communications seront faites au fur et à mesure des avancements. M. Julien Burnens précise que ceci a été fait en accord avec la Municipalité et la commission ad hoc (aménagement du territoire).

M. Jérôme Harmel, municipal, explique que le changement de plan de fermeture touche à sa fin. M. Jérôme Harmel se tient à disposition après la séance pour des explications sur le fonctionnement du nouveau système.

M. Jean-Pascal Rochat, municipal, communique une information concernant la STEP de Chavornay ; une mise en eau des bassins a eu lieu. La première mise en service partielle sera faite au mois de février et la STEP sera en fonction au printemps 2018. L'inauguration officielle avec les autorités des différentes communes se déroulera probablement en septembre 2018 et une journée « portes ouvertes » sera certainement proposée aux habitants. Des informations à ce sujet figureront dans le bulletin communal ou lors d'un prochain conseil.

M. Jean-Pascal Rochat souhaite également faire une communication importante concernant l'eau potable. Suite aux différentes informations données ces derniers temps, M. Jean-Pascal Rochat explique que le taux de nitrate redescend régulièrement. Le dernier test a été effectué au mois de novembre. Avant de pouvoir envisager de se réapprovisionner dans le puits des Planches, le canton exige trois choses ; un rapport par un hydrogéologue, un suivi agronomique et la poursuite de contrôles réguliers. Ces trois points seront traités prochainement. M. Jean-Pascal Rochat est optimiste et espère que l'inspecteur cantonal pourra donner une réponse favorable d'ici la fin de l'année. Si tel sera le cas, l'ancien prix sera à nouveau appliqué. M. Olivier Agassis prend la parole pour dire qu'il est satisfait de cette nouvelle mais demande toutefois à la Municipalité de ne pas oublier d'informer la population avant que le changement soit effectué et ceci afin de permettre le réglage des différents appareils privés (adoucisseurs d'eau, par exemple).

Le président relève que les sujets discutés au point 3 « Communications de la Municipalité / du bureau » sont toujours intéressants. A ce titre, il souhaite proposer aux représentants des commissions permanentes et aux délégués des associations intercommunales de prendre la parole lors des séances du Conseil communal, si une communication intéressante devait être faite.

Le président annonce les dates retenues pour les séances du Conseil communal pour l'année 2018 :

- 13 mars 2018
- 12 juin 2018
- 2 octobre 2018
- 11 décembre 2018

Le président rappelle aux commissions que les décomptes d'heures doivent être transmis à la secrétaire du Conseil communal. Suite à une demande de M. Olivier Agassis, le président confirme qu'il est du ressort du président de chaque commission de communiquer ces heures. De plus, il précise que chaque commission désigne son président et s'organise elle-même.

4. Budget 2018

Le préavis municipal, le budget ainsi que le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à Mme Christelle Gobalet pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont elle fait partie.

Le président remercie Mme Christelle Gobalet pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Thierry Salzmann, syndic, explique avoir eu la visite d'une conseillère communale qui souhaitait poser des questions sur le budget. Etant donné qu'il trouve important de partager les réponses données, M. Thierry Salzmann fait ressortir les points principaux de cette discussion. Par la même occasion, il rappelle que la Municipalité, respectivement la boursière est à disposition avant la séance du Conseil communal, si nécessaire. Il relève toutefois qu'il serait difficile de recevoir individuellement chaque conseiller communal.

Le premier point que M. Thierry Salzmann souhaite expliquer concerne le compte n° 110.3180.00 « Honoraires et prestations de service » qui est budgété à CHF 25'000.-. Ce montant correspond notamment à la location du serveur à distance (CHF 3'500.-), aux affranchissements (CHF 4'000.-), à la fiduciaire (CHF 9'000.-), à l'abonnement Cartovision SIT ainsi qu'aux télécommunications chez VO Energies (entre CHF 2'500.- et CHF 3'000.-).

M. Thierry Salzmann explique ensuite que la marge d'autofinancement que dégage le budget n'apparaissait pas sur le préavis municipal. En 2018, la marge d'autofinancement qui sera dégagée par le budget sera de CHF 229'000.-. Il précise que la marge d'autofinancement représente le disponible pour rembourser les dettes et/ou investir. En comparaison avec 2017, une augmentation de CHF 108'000.- peut être relevée. La marge d'autofinancement est, par conséquent, plus confortable.

Le dernier point que M. Thierry Salzmann souhaite détailler concerne le plan d'investissement pour 2018 car ce dernier ne figurait pas non plus dans le préavis municipal. Le seul plan d'investissement concerne la fin de la STEP de Chavornay. Un montant de CHF 515'000.- sera à financer en 2018.

M. Adrien Saugy s'interroge concernant le point 4 « Travaux » du préavis municipal et plus précisément concernant le chiffre 442 « FC Bavois ». En effet, il se demande si l'achat prévu de deux tondeuses automatiques est vraiment utile notamment en raison du budget qui sera déficitaire et également en raison du fait qu'un véhicule quasiment neuf, destiné à la tonte du gazon, est disponible. M. Pascal Agassis, municipal, répond que ces tondeuses auraient pour but de libérer un peu de temps aux employés communaux qui ont déjà beaucoup de travail pendant cette période. De plus, une réduction d'engrais et de traitements phytosanitaires pourrait être observée.

M. Pascal Agassis ajoute que l'équipement mentionné par M. Adrien Saugy (tondeuse) pose passablement de problèmes générant des frais. Il complète en indiquant que le fait de passer à des tondeuses automatiques permettrait aussi d'économiser des frais de mazout.

M. Laurent Salzman souhaite avoir des explications concernant l'investissement de CHF 100'000.- prévu au chemin de l'Isan (point 4 « Travaux », chiffre 43 « Routes et chemins »). M. Pascal Agassis répond qu'il y a un projet de la société Romande Energie SA afin d'y installer de la fibre optique. Etant donné que la Municipalité avait prévu la réfection de ce chemin mais pas dans les délais envisagés par la société Romande Energie SA, un dédommagement de CHF 20'000.- a pu être négocié.

M. Joris Carel demande des précisions sur la nature des travaux qui vont être effectués au chemin de l'Isan. M. Pascal Agassis répond qu'une stabilisation du chemin va être faite. En effet, le chemin restera en gravier mais celui-ci sera stabilisé et demandera moins d'entretien.

M. Thierry Salzman complète en indiquant que les entretiens routiers sont subventionnés à hauteur d'environ 70% dans le cadre des dépenses thématiques de la péréquation financière.

M. Joris Carel demande des explications concernant le montant de CHF 35'000.- budgété pour l'étude DTP relatif à la réfection de la route de Chavornay (point 4 « Travaux », chiffre 43 « Routes et chemins »). M. Thierry Salzman informe qu'il s'agit du tronçon qui va de la croisée et qui s'étend jusqu'à Marterey. En effet, ce tronçon représente la dernière partie de la commune qui n'est pas encore épurée, à l'exception du Coudray. Le souhait de la Municipalité est de terminer ce tronçon, notamment en raison des problèmes de sécurité présents pour les piétons. Pour ce faire et afin de connaître le coût réel des travaux, un devis a été demandé au bureau DTP.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Décision : le budget 2018 est adopté à l'unanimité.

Décision : la commission de gestion et finances est déchargée de son mandat à l'unanimité.

5. Propositions individuelles

Le président informe n'avoir reçu aucune proposition individuelle écrite.

6. Divers

Mme Nicole Oulevay aimerait savoir où en sont les démarches concernant les éoliennes. Elle souhaiterait notamment savoir s'il reviendra à la population ou au Conseil communal de prendre des décisions. M. Thierry Salzman répond que les études continuent. D'ailleurs, il invite les personnes intéressées à prendre part aux séances participatives. Il ajoute que la Municipalité n'a pas encore décidé si elle allait demander l'avis du peuple ou non concernant le plan partiel d'affectation. D'ailleurs, la Municipalité ignore pour le moment quand ce plan sera déposé (vraisemblablement d'ici un à deux ans). Cela dépendra de la suite des études.

M. Yves Martin souhaite avoir une réponse concernant la production photovoltaïque. Il demande si la Municipalité va s'orienter vers une rétribution unique (RU) ou plutôt vers une rétribution à prix coûtant (RPC). M. Thierry Salzman répond que la direction générale de l'environnement vient de communiquer que les projets photovoltaïques qui sont en dessous de 100 kW ne seront plus au bénéfice de la RPC mais bien au bénéfice de la RU. Il précise que le projet de Bavois se situe à environ 73-74 kW. M. Thierry Salzman informe que la Municipalité va attendre le versement de la RU. D'après ses calculs, cela devrait représenter une somme d'environ CHF 45'000.-. L'échéance n'est toutefois pas encore connue car cela dépend des budgets de la Confédération dévolus à ceci. M. Eric Pantet demande comment le montant de CHF 45'000.- va être réparti et qui va encaisser ce montant. Plus précisément, il aimerait savoir si la somme totale sera encaissée par la commune ou si le montant sera divisé et directement attribué aux différents actionnaires.

M. Thierry Salzmann répond que la Municipalité n'a pas encore discuté de ce point étant donné que l'échéance n'est pas encore connue. Actuellement, la Municipalité se tient à la convention qui stipule que le remboursement sera fait à hauteur d' 1/25^{ème} par actionnaire.

La parole n'étant plus demandées, le président remercie le bureau pour le travail accompli durant l'année écoulée et informe qu'une verrée sera offerte par la commune à l'issue de cette séance.

Au nom de la Municipalité, le syndic tient à souhaiter de belles fêtes de fin d'année à l'assemblée et adresse ses vœux de santé et de réussite. Il remercie également l'assemblée pour les décisions prises ce soir.

Le président remercie le syndic et donne rendez-vous au mardi 13 mars 2018 pour la prochaine séance du Conseil communal.

La séance est levée à 20h48.



Norbert Oulevay
Président



Arianna Karlen
Secrétaire